

La Haute Technologie et Ses Méfaits : Technologie, Traque et Activités de Défense

Cindy Southworth, Shawndell Dawson, Cynthia Fraser, and Sarah Tucker
Safety Net: National Safe & Strategic Technology Project at the
National Network to End Domestic Violence Fund

authors commissioned by

Violence Against Women
Online Resources

Copyright © 2005 Violence Against Women Online Resources

June, 2005

Remerciements

L'équipe du projet Safety Net (projet de filet de sécurité) désire signaler l'aide précieuse qu'elle a reçue de Beth Zagorski, de Pam Shea, du Stalking Resource Center au National Center for Victims of Crime et des nombreux membres de groupes de défense qui ont contribué à la préparation de ce document et qui, jour après jour, soutiennent des survivantes.

Introduction

[Traduction]

« L'autoroute de l'information qui parcourt notre monde est une arme à double tranchant pour les survivantes. Une survivante qui veut fuir un agresseur n'a pas d'autre objectif que de fuir. Et quelle horreur quand, après avoir réussi à fuir, et souvent avec de jeunes enfants à la remorque, elle découvre qu'en réalité la fuite est impossible. Avec Internet, impossible de se cacher. » --- Survivante du Texas

La traque d'un partenaire intime n'est pas un phénomène nouveau. Par contre, les progrès technologiques mettent à la disposition des traqueurs une toute nouvelle panoplie d'outils. En effet, les traqueurs peuvent maintenant se servir des diverses technologies que sont les appareils téléphoniques, les appareils de surveillance et les ordinateurs pour surveiller et harceler leurs partenaires intimes, actuelles ou passées. Certains agresseurs installent des systèmes de positionnement mondial pour localiser leur victime en temps réel avec une extraordinaire précision, alors que d'autres se servent du téléphone pour leur laisser des centaines de messages par jour. D'autres encore utilisent les bases de données en ligne, les dossiers électroniques et les moteurs de recherche du Web pour localiser, traquer et harceler d'ex-partenaires. Les méthodes et les choix technologiques des traqueurs peuvent varier, mais les survivantes sont nombreuses à le signaler : la traque et les agressions dont elles font l'objet ont pris une allure hautement technologique.

Dans ce document, on examinera les nouvelles méthodes utilisées par les traqueurs, on donnera des conseils importants pour planifier sa sûreté et on proposera des mesures aux services locaux d'intervention contre la violence faite aux femmes. On invite les groupes de défense à prendre connaissance de ces nouvelles méthodes de traque, à élargir leurs approches traditionnelles de la planification de la sûreté et à améliorer la façon des groupes communautaires de venir en aide aux victimes des partenaires intimes traqueurs. Les conseils présentés ici ne constituent en aucun cas une règle à suivre en toutes circonstances. Dans ce document figurent de nombreuses stratégies de planification de la sûreté, mais leur validité dépend de la situation. S'il est vrai que les survivantes font preuve de plus en plus de créativité dans leur utilisation de la technologie pour renforcer leur sécurité, ce document porte sur l'utilisation que font les agresseurs des technologies nouvelles et existantes.

Les termes employés dans ce document introduisent de nouvelles idées qui viennent compléter les notions qu'on a déjà de la violence faite aux femmes et de la traque. Comme les personnes qui ont survécu à des cas d'agression utilisent différents termes pour se désigner, on utilisera indifféremment dans le présent document les termes « survivante » ou « victime ». On utilisera aussi indifféremment les termes « traqueur », « agresseur » et « harceleur » pour parler des partenaires intimes auteurs de violence – catégorie regroupant la violence familiale, la violence sexuelle et la traque d'une conjointe ou ex-conjointe, d'une ancienne petite amie ou d'une personne proche ([Greenfeld et al, 1998](#)).

Recherche et Portée

Depuis 15 ans à peine, le système juridique reconnaît que la traque est un acte criminel et le traite comme tel. L'État de la Californie a été le premier du pays à adopter, en 1990, une loi contre la traque, à la suite du meurtre très médiatisé de l'actrice Rebecca Schaeffer qu'un trop fervent admirateur avait traquée et du cas de traque beaucoup moins connu de cinq femmes du comté d'Orange par d'anciens partenaires intimes qui ont fini par les assassiner ([Gilligan, 1992, cite dans Jenson, 1996](#)). Pendant la décennie qui a suivi, les 50 États des États-Unis, le District fédéral de

Columbia et le gouvernement fédéral ont fini par adopter des lois qui criminalisent la traque ([Stalking Resource Center, 2003](#)). Malgré leurs variations, de ces lois on peut tirer une définition générale de la traque : il s'agit du [traduction] « comportement adopté à l'endroit d'une certaine personne pour lui faire raisonnablement craindre pour sa sécurité » ([National Center for Victims of Crime, 2004, p. 1](#)).

L'enquête appelée National Violence Against Women Survey (NVAW) commence à documenter l'importance de la traque en révélant que 1,4 million de personnes aux États-Unis sont traquées par année et que, selon des estimations prudentes, au moins une femme sur 12 et 1 homme sur 45 sont traqués à un moment donné dans leur vie. Plus des trois quarts (78 %) des victimes de traque sont des femmes et la majorité des traqueurs (87 %) sont des hommes ([Tjaden & Thoennes, 1998](#)).

Les recherches effectuées révèlent également qu'il existe un lien évident entre la traque et la violence par un partenaire intime. Des études réalisées à l'échelle nationale indiquent que la majorité (62 %) des traques signalées contre des femmes sont le fait d'ex-conjoints, amis ou partenaires vivant sous le même toit ([Department of Justice, 2001](#)). Parmi les femmes traquées par leurs partenaires ou ex-partenaires, 81 % ont été agressées physiquement et 31 % l'ont été sexuellement par le partenaire en question ([Department of Justice, 2001](#)). Il existe aussi un lien étroit entre la traque et le risque d'être assassiné par un partenaire intime. Dans une analyse des meurtres de femmes par leur partenaire intime, il apparaît que, dans 76 % des cas de meurtre, l'assassin avait traqué au moins une fois sa victime ([McFarlane et al, 1999](#)). Certains experts sont même allés jusqu'à dire que [traduction] « si la traque est définie comme un comportement qui intimide ou effraie la victime, alors les relations marquées par la violence familiale relèvent aussi de la traque » ([National Center for Victims of Crime, 2004, p. 2](#)).

De nouvelles technologies et le caractère beaucoup plus accessible de celles-ci ouvrent aux traqueurs un éventail inédit d'outils pour terroriser leurs partenaires intimes, actuelles ou anciennes. [traduction] « La révolution de l'information a grandement élargi la portée des technologies de l'intrusion » et, par le fait même, « l'arsenal du traqueur » ([Spitzberg et Hoobler, 2002, p. 72](#)). À la fin de 2003, 63 % des adultes américains se servaient d'Internet ([Madden et Rainie, 2003](#)). À la fin de décembre 2002, quelque 102 millions d'Américains se servaient du courrier électronique ([Madden et Rainie, 2003](#)). S'il est difficile de cerner la place de la technologie dans les méthodes des partenaires intimes traqueurs, les données qualitatives – témoignages des survivantes et conclusions d'études représentatives, échantillons de commodité et rapports sur des cas isolés – signalent un urgent besoin de se pencher sur les risques pour la sécurité des victimes tout en évaluant parallèlement l'importance du mauvais emploi de la technologie.

C'est vers le milieu des années 1990 qu'on a pris conscience de l'existence d'une nouvelle forme de harcèlement : le harcèlement technologique. Les utilisateurs d'Internet ont commencé à cette époque-là à signaler des problèmes de harcèlement et de comportements menaçants en ligne. C'est ce qu'on a appelé la « cybertraque ». Le terme a même été défini dans un rapport du Congrès américain de 1999 comme étant [traduction] « l'utilisation d'Internet, du courriel et d'autres appareils de communication électronique que pour traquer quelqu'un » (Department of Justice, 1999, rubrique *What Is Cyberstalking?*, par. 1). D'autres ont défini la « cybertraque » plus largement pour inclure l'utilisation des communications électroniques, y compris les téléavertisseurs, les téléphones cellulaires, le courriel et Internet, pour intimider, menacer et harceler une victime ([Laughren, 2000](#); [Ellison et Akdeniz, 1998](#); [CyberAngels, 1999](#); [Dean, 2000](#); [Ogilvie, 2000](#); [Maxwell, 2001](#)). Dans une étude de 1998, l'auteur indiquait que [traduction] « la cybertraque s'accompagne souvent d'une traque physique ou bien mène à elle, et constitue donc une menace explicite ou implicite de traque physique » ([Lee, 1998, p. 391](#)). Pour bien reconnaître tout l'éventail des technologies utilisées, les experts de la traque préfèrent s'éloigner du concept de « cybertraque » pour parler plutôt de l'« utilisation de la technologie pour traquer » ([Bahm, 2003, p. 2](#)).

Si aucune étude exhaustive n'a été menée, plusieurs travaux n'en signalent pas moins certains types de technologies utilisées par les traqueurs. En particulier, certains chercheurs ont noté l'utilisation du téléphone, du courriel et de la messagerie instantanée. Ainsi, dans une enquête réalisée auprès des femmes traquées par d'ex-partenaires intimes, plus de 90 % ont déclaré avoir reçu des coups de téléphone de leur agresseur ([Brewster, 2003](#)). Les auteurs d'une étude nationale des victimes de traque

ont trouvé que les femmes risquaient davantage que les hommes, dans une proportion de 62 % contre 42 %, de recevoir des appels téléphoniques répétés et non désirés de leur traqueur (Finn, 2004). Malheureusement, on a peu de données sur la question et les rares études qui évaluent l'utilisation du téléphone dans les affaires de traque ne font pas de distinction sur le genre d'appareil téléphonique utilisé (cellulaire ou sans fil, par exemple) ou ne précisent pas si l'agresseur a recouru à des technologies liées à la téléphonie (téléavertisseurs) ou à des appareils intégrés de localisation et de surveillance (comme des caméras ou des systèmes de positionnement mondial).

Dans la culture populaire, on associe le plus souvent la « cybertraque » au courriel et à la messagerie instantanée, et ces méthodes figurant effectivement au nombre de celles utilisées par les traqueurs selon certaines études. Dès 1997, une étude représentative à l'échelle nationale réalisée auprès d'étudiants de 223 collèges et universités des États-Unis a révélé que 13,1 % des étudiantes avaient été traquées pendant les sept premiers mois de l'année scolaire 1996-1997, dont 25 % avaient déclaré l'avoir été par courriel (Fisher, Cullen et Turner, 2000). Au moins 20 % des cas signalés dans une enquête des services de justice pénale et d'enquête criminelle de 1999 mettaient en cause le courriel ou les communications électroniques et le harcèlement ou des menaces électroniques (US Department of Justice, 1999). L'organisation Working to Halt Online Abuse (WHOA) a découvert que 58 % des personnes qui s'étaient adressées à elle en 2003 pour obtenir de l'aide connaissaient leur harceleur et que 57 % des harceleurs étaient effectivement d'anciens partenaires de leurs victimes (WHOA, 2003). Selon un récent échantillon de commodité randomisé des étudiants de premier cycle de l'université de New Hampshire, 9,6 % des étudiants sondés auraient déclaré avoir reçu des menaces ou des insultes ou avoir été harcelés par un proche au moyen du courriel, et 11 % auraient dit avoir reçu des menaces par message instantané (Finn, 2004).

Jusqu'à présent, aucune étude représentative n'a été faite à l'échelle nationale pour évaluer l'éventail des technologies de l'information, des communications et de la surveillance utilisées dans les affaires de traque par des partenaires intimes. Il faudrait d'autres recherches pour évaluer l'importance des diverses technologies dans les méthodes utilisées par les partenaires intimes pour traquer leurs victimes. Les survivantes gagneraient certainement beaucoup à ce que la recherche future sur la violence faite aux femmes se penche sur le contexte et l'utilisation de technologies précises dans les affaires de violence familiale et de traque par un partenaire intime. D'autres études qualitatives permettraient de renforcer la sécurité des survivantes en les aidant à trouver des solutions systémiques et communautaires utiles.

Les traqueurs se servent de nombreux outils technologiques et autres pour traquer, surveiller et intimider leurs victimes. Les groupes de défense doivent apprendre à connaître ces tactiques qui reposent sur la haute technologie et à y réagir, mais toujours dans le contexte plus vaste de l'expérience de traque de la victime. Comme l'a rappelé Tracy Bahm, directrice du Stalking Resource Center à Washington, D.C., [traduction] « peu importe les outils qu'ils utilisent, les traqueurs restent des traqueurs! » (Bahm, 2003, p. 2).

La Technologie au Service du Traqueur

Les survivantes indiquent que les traqueurs utilisent de nombreuses formes de technologies, nouvelles et anciennes, pour exercer leur contrôle, faire pression sur leur victime et les intimider, pendant la relation et après. Certains traqueurs envoient à leurs ex-partenaires des [traduction] « douzaines de courriels et de messages instantanés, souvent au moyen d'expéditeurs automatisés et de réexpéditeurs anonymes qui rendent difficile l'identification de la source » (Lamberg, rubrique *Cyberstalking: A Growing Threat*, 2001, par. 2). D'autres se servent de technologies comme la fonction d'identification de l'appelant pour surveiller les appels de leur partenaire et la retrouver si elle réussit à fuir.

Dans ce document, on met en lumière certains des usages abusifs courants de la technologie, en renvoyant à l'occasion aux histoires de survivantes recueillies par le Safety Net: the National Safe and Strategic Technology Project durant 191 séances de formation données à plus de 10 000 intervenants de groupes de défense, agents d'application de la loi et leurs alliés. Divisé en trois sections, ce chapitre du document traite en premier lieu des appareils téléphoniques, en deuxième lieu des systèmes de

positionnement mondial, des caméras cachées et des appareils de surveillance informatique et, en troisième lieu, des bases de données en ligne. Il contient aussi des conseils à l'intention des groupes de défense pour les aider à trouver différents moyens d'assurer la sécurité des survivantes. À mesure qu'évoluera la technologie, les stratégies proposées serviront de point de départ à l'élaboration d'autres stratégies adaptées qui tiendront compte de la technologie dans les efforts de planification de la sécurité des survivantes.

Appareils téléphoniques

Les agresseurs utilisent régulièrement le téléphone pour traquer leur partenaire ou ex-partenaire intime (Brewster, 2003). Si la plupart des foyers ont des téléphones traditionnels, nombreuses sont les familles qui disposent également de téléphones cellulaires et de téléphones sans fil, ouvrant ainsi la porte à un monde d'outils nouveaux pour le traqueur. En juin 2004, quelque 169 millions d'Américains se servaient de téléphones sans fil (Cellular Telecommunications and Internet Association, 2004). Ces téléphones, qui deviennent de plus en plus perfectionnés, offrent aux traqueurs de nouveaux moyens de traquer leur victime. Mais même avec un téléphone tout ce qu'il y a de plus traditionnel, les agresseurs ont aussi réussi à parfaire leurs méthodes.

Téléphones. Les traqueurs choisissent souvent de faire des appels téléphoniques répétés et harassants en utilisant parfois des cartes d'appel ou des téléphones cellulaires prépayés qui laissent peu de traces. Si une carte d'appel n'est pas activée avec une carte de crédit, liée à une carte de rabais ou facturée au service téléphonique interurbain, il peut être difficile de retracer l'origine de l'appel. Les traqueurs laissent aussi souvent des messages de menaces dans le courriel vocal et sur les répondeurs.

Identification de l'appelant. La fonction d'identification de l'appelant est bien connue et appréciée des traqueurs qui s'en servent pour surveiller les appels téléphoniques de leur victime alors qu'ils sont encore avec elle, et pour traquer et localiser leur victime une fois la relation rompue. Les dispositifs d'identification de l'appelant donnent le nom et le numéro de l'appelant, et même parfois son adresse. En 1995, peu après que ces appareils ont fait leur apparition sur le marché, un agresseur a traqué puis assassiné son ancienne amie en utilisant ce type d'appareil (Associated Press, 1995).

Télécopieurs. Des agresseurs et des traqueurs se sont déjà servis des pages de présentation de documents envoyés par télécopie pour retrouver leur victime. Les nouveaux télécopieurs ont aussi une fonction d'identification de l'appelant, ce qui multiplie les risques pour les survivantes. Dans une certaine affaire, une femme avait fui, mais devait envoyer des papiers à son ex-partenaire abusif. Elle a envoyé les papiers par télécopieur, du refuge où elle était, à son avocat qui, lui, les a télécopiés à l'avocat de l'agresseur. Quand le client de celui-ci a récupéré les documents dont personne n'avait supprimé la page de présentation, il a pris connaissance du numéro de téléphone et de l'adresse de sa victime qui a dû déménager à nouveau (Safety Net, 2004).

TTY/TTD. Les téléimprimeurs (TTY) et les appareils de télécommunication pour sourds (TTD) sont des téléphones qui émettent des textes écrits pour les personnes atteintes de surdité ou les malentendants. Ces appareils enregistrent souvent pour les conserver un historique exact des conversations, ce qui fait qu'il est plus facile pour le traqueur de surveiller les conversations de sa victime. Les traqueurs usurpent également l'identité de leur victime en utilisant leur TTY pour obtenir des renseignements sur les activités de celle-ci. Dans une certaine affaire, un avocat qui travaillait avec un client sourd a reçu un appel sur son TTY, soi disant de la victime. Le texte de l'appel se lisait comme suit [traduction] : « Si tu ne retires pas tes accusations contre mon ami, je vais me suicider. » Quand l'avocat a envoyé quelqu'un chez la victime pour l'aider, il s'est avéré qu'elle dormait au moment de l'appel. L'agresseur s'était fait passer pour elle dans l'espoir de persuader l'avocat de retirer ses accusations (Safety Net, 2004).

Téléphones cellulaires et sans fil. Les agresseurs peuvent surveiller l'utilisation que fait leur victime du téléphone cellulaire ou sans fil en vérifiant l'historique des appels du téléphone ou les factures. La plupart des téléphones cellulaires conservent un registre interne des appels qui arrivent et qui sortent. Les agresseurs se servent aussi de la messagerie téléphonique instantanée, de la messagerie textuelle simple et des téléavertisseurs pour garder contact à tout moment avec leur partenaire. Les agresseurs

peuvent utiliser les nouveaux services de télécommerce mobile qu'offrent les entreprises de téléphonie cellulaire pour localiser leur victime. Au Rhode Island, un homme a agressé sa femme après avoir trouvé le numéro de téléphone du refuge où elle habitait dans l'historique de son téléphone cellulaire. Du coup, la femme a dû attendre un an avant de pouvoir quitter à nouveau son mari ([Safety Net, 2004](#)).

Appareils de localisation et de surveillance

Les traqueurs utilisent de plus en plus des technologies de localisation et d'imagerie, de base et sophistiquées, pour surveiller leurs victimes, ce qui rend ces dernières encore plus vulnérables. Avant que les agresseurs aient accès à des dispositifs de repérage comme le système mondial de localisation, ils vérifiaient souvent les compteurs kilométriques des voitures de leurs victimes pour surveiller leurs activités quotidiennes. Maintenant, ces agresseurs utilisent divers instruments, d'appareils photos numériques bon marché aux vidéo-caméras en continu et aux systèmes mondiaux de localisation de haute technologie qui, sans avoir été conçus pour la surveillance, servent à cette fin aux agresseurs.

Systèmes mondiaux de localisation. Pour localiser et suivre leurs victimes, les agresseurs se servent de systèmes mondiaux de localisation (GPS) reliés à des récepteurs de signaux de satellite qui peuvent fournir un positionnement précis en temps réel dans le monde entier. Ces appareils de tailles et d'aspects variés sont proposés à divers prix. Un GPS peut ressembler à une petite boîte noire ou à un portable, ou même prendre la forme d'une petite puce intégrée dans un serre-poignet. La technologie de positionnement mondial fait aussi partie des antivol pour véhicules comme OnStar. En décembre 2002, un résident du Wisconsin avait installé, à l'insu de son ex-petite amie, un appareil GPS sous le capot de sa voiture. Il l'a traquée ensuite pendant des mois. [traduction] « Il la suivait lorsqu'elle se rendait au travail ou faisait des courses. Il surgissait inexplicablement près de sa voiture à des feux de circulation et a même essayé une fois de la faire sortir de la route. » ([Orland, 2003, par. 2](#)). Comme les GPS sont de moins en moins chers, il est impératif que les survivantes reçoivent la formation nécessaire pour apprendre à détecter leur présence.

Caméras cachées. Les traqueurs utilisent de petites caméras cachées pour surveiller leurs victimes et se renseigner sur leurs habitudes. Ils se servent de l'information recueillie pour exercer leur pouvoir et un contrôle sur leurs victimes. De petites caméras sans fil à haute résolution peuvent être cachées dans des détecteurs de fumée, des lampes d'enfant, ou derrière un trou de la taille d'une épingle dans un mur. Elles peuvent même être activées à distance. En 2003, la cour suprême du New Jersey a déclaré que la vidéosurveillance que le défenseur avait effectuée de la chambre de son ex-conjointe constituait une preuve *prima facie* de traque et de harcèlement en vertu de la *New Jersey Domestic Violence Act* (Loi sur la violence conjugale du New Jersey) ([H.E.S. c. J.C.S., 2003](#)).

Ordinateurs et Internet

Les agresseurs continuent à trouver et à adapter de nouveaux logiciels et des outils informatiques afin de traquer et de harceler encore plus leurs victimes. Ils n'utilisent pas seulement des moyens de surveillance de faible technicité comme l'examen de l'historique de navigation sur Internet ou l'interception des courriels, mais aussi de plus en plus de matériel informatique et de logiciels espions ultra sophistiqués. Une étude réalisée auprès des étudiants de l'université du New Hampshire a révélé que de 10 à 15 % des étudiants sondés avaient déclaré avoir été menacés ou harcelés dans des courriels ou par des messages instantanés ([Finn, 2004](#)).

Logiciels de surveillance. Les logiciels de surveillance ou « logiciels espions » ont été mis au point à l'origine pour surveiller l'utilisation d'Internet par les enfants, mais leur usage a été détourné par les agresseurs. Ces logiciels leur permettent de surveiller l'ordinateur et les activités sur Internet de leurs victimes et de découvrir les démarches qu'elles entreprennent pour leur échapper ou chercher de l'aide. Ils peuvent être installés à distance ou directement sur l'ordinateur de la victime. Bien que les programmes de détection des logiciels espions prétendent pouvoir découvrir les programmes cachés SpyWare de niveau 5, leur contre-surveillance n'est pas parfaite. Les programmes Scrubber et Washer dont les fabricants affirment qu'ils effacent l'historique des ordinateurs sont inefficaces en présence

d'un logiciel espion. De plus, si la victime installe de nouveaux programmes ou nettoie toutes les traces laissées sur son ordinateur, elle peut susciter de la suspicion et se mettre encore plus en danger. En septembre 2001, un résidant du Michigan a été accusé d'avoir installé un logiciel espion dans l'ordinateur de son ex-conjointe. Sans qu'elle le sache, le logiciel espion envoyait régulièrement par courriel à l'ex-conjoint un compte-rendu de toutes ses activités à l'ordinateur, y compris les courriels envoyés et reçus et tous les sites Web visités ([Wendland, 2001](#)).

Matériel d'enregistrement de frappe. En plus des logiciels, les traqueurs peuvent utiliser des appareils appelés « enregistreurs de frappe » qui s'insèrent entre le câble du clavier et l'arrière de l'ordinateur. Ces appareils minuscules contiennent de petits disques durs qui enregistrent toutes les frappes du clavier, dont les mots de passe, les numéros d'identification personnels (NIP), les sites Web et les courriels. Les agresseurs qui ont accès à l'ordinateur de leur victime peuvent installer et vérifier ces appareils cachés. Les programmes de détection des logiciels espions ne peuvent pas les détecter. Les publicités utilisées pour vendre les logiciels espions et le matériel d'enregistrement de frappe suggèrent qu'avec ces produits, on peut « espionner » facilement son conjoint ou sa conjointe.

Courriels et messages instantanés. Les agresseurs se servent des courriels et des messages instantanés pour menacer leurs victimes et se faire passer pour elles. Ils peuvent envoyer à leurs victimes des logiciels espions ou des virus malveillants en pièces jointes. Ils surveillent le courrier électronique des victimes ou usurpent leur identité en volant leurs mots de passe ou en consultant leurs courriels au moyen d'un logiciel espion. Un agresseur a changé le mot de passe du courrier électronique de sa femme et s'est envoyé à lui-même des messages menaçants à partir du compte de sa femme. Il a ensuite apporté les messages imprimés à la police et leur a demandé de l'arrêter. Un autre agresseur a tué sa femme après avoir découvert qu'elle se préparait à s'enfuir. Il avait découvert son plan de fuite dans son dossier de courriels effacés ([SafetyNet, 2004](#)).

Sites Web. Les traqueurs créent des sites Web où ils menacent leurs victimes et encouragent d'autres personnes à communiquer avec elles, à les harceler ou à leur faire du mal. Certains agresseurs encouragent aussi d'autres à traquer leurs victimes en affichant sur des sites Web des informations fausses ou malveillantes (p. ex., que l'ex-conjointe du harceleur aime être violée). Dans une affaire, un agresseur avait perdu ses droits parentaux lorsque son enfant était tout petit. Des années après, il a affiché une très vieille photo de famille et des renseignements sur son enfant alors âgé de 10 ans. La mère et l'enfant ont été terrifiées par la découverte de ce site Web et de son contenu ([Safety Net, 2004](#)).

Banques de données et courtiers en information en ligne. Les traqueurs utilisent des sites Web gratuits ou payants pour rechercher des renseignements personnels sur leurs victimes. Les courtiers en information achètent et vendent des données et tirent fréquemment des renseignements de dossiers publics ou de banques de données de commerces de détail. En plus des services payants, de nombreux sites gratuits comme les banques de données des cours de justice, les fichiers d'électeurs et les répertoires des Églises fournissent une foule de renseignements personnels que les agresseurs peuvent utiliser pour traquer les survivantes dans tout le pays, alors que celles-ci essayent de déménager. Nombreuses sont les cours de justice qui commencent à publier leurs répertoires de dossiers, les documents complets ainsi que les dossiers judiciaires sur Internet, souvent sans même en avvertir les parties intéressées ou offrir aux victimes la possibilité de restreindre l'accès sur Internet. La Montgomery County Pennsylvania Court a franchi un pas de plus en publiant les noms et adresses des victimes (et de leurs enfants) qui avaient obtenu des ordonnances de protection sur Internet ([Webster, 1^{er} décembre 2003](#)).

Réponse des Groupes de Défense : Que Peuvent-ils Faire?

Les victimes d'abus commencent à planifier leur sûreté bien avant de demander l'aide des groupes de défense ou d'autres intervenants. Il est essentiel que ces derniers continuent de soutenir les stratégies employées avec succès par les survivantes pour vivre avec les abus et la traque dont elles font l'objet, et que, peu importe leur propre degré de familiarisation avec la technologie, ils aident les survivantes à planifier leur sûreté lorsqu'ils utilisent la technologie ou ont affaire à un traqueur. Bien que la technologie évolue rapidement et que les agresseurs aient maîtrisé l'art d'utiliser ces nouveaux outils à

mauvais escient, les groupes de défense ne doivent pas oublier que les motifs d'un traqueur ne sont pas influencés par les percées technologiques. Un agresseur traque une victime dans le but de maintenir son emprise sur elle. Donc, la planification de la sûreté de concert avec les survivantes pour les prémunir contre les moyens techniques employés par les traqueurs prend parfois une forme semblable à d'autres méthodes de planification de la sûreté et à d'autres activités de défense n'ayant rien à voir avec la technologie. (Voir les annexes pour d'autres ressources et documents.)

Défense des Intérêts des Survivantes

Certaines survivantes ont constaté qu'en débranchant leur ligne téléphonique ou en fermant leur compte de courrier électronique dans le but de contrecarrer les efforts du traqueur, elles n'avaient que poussé ce dernier à trouver un nouveau moyen d'exercer son emprise sur elles ou un nouveau chemin d'accès. Les groupes de défense peuvent aider les survivantes à trouver des façons de limiter l'accès d'un traqueur, de recueillir des éléments de preuve et de garantir leur sûreté. Ainsi, certaines survivantes ont installé une nouvelle ligne téléphonique et laissé l'ancienne branchée mais en coupant la sonnerie du téléphone. Cela leur a permis d'utiliser un répondeur et l'afficheur pour garder une trace de tous les appels importuns. Les groupes de défense doivent apprendre aux victimes à vivre avec cette réalité et à peser les risques éventuels que pose la collecte d'éléments de preuve pour leur sécurité, car cela peut amener les policiers, par exemple, à interroger le traqueur ou à saisir son ordinateur. Ils doivent discuter avec les victimes du fait que l'entrée en jeu des policiers ou de l'appareil de justice pénale peut les exposer à un risque accru. En effet, il arrive que des traqueurs réagissent avec violence lorsqu'ils constatent que la victime les a dénoncés à la police ou s'est prémunie d'une ordonnance de protection. Ces types d'interventions sont souvent nécessaires et peuvent sauver une vie, mais les victimes doivent savoir que les traqueurs sont des gens imprévisibles et que ces interventions s'accompagnent d'un certain risque. Les groupes de défense doivent donc planifier la sécurité des victimes en conséquence. Ces situations doivent être soigneusement analysées pour éviter que la déployés pour tenir les contrevenants responsables de leurs actes.

Stratégies Pour les Groupes de Défense

- Concentrez-vous sur les besoins de la survivante et assurez-vous que les options proposées soient faisables.
- Essayez de transmettre l'information sur les risques liés à la sécurité de la technologie d'une manière qui reflète les préoccupations soulevées par la survivante. Certaines survivantes se sentent parfois soulagées de comprendre enfin comment un traqueur est capable de connaître leurs moindres faits et gestes, alors que d'autres préféreront mettre d'abord l'accent sur d'autres priorités et discuter de la technologie ultérieurement.
- Songez à aborder les thèmes de l'utilisation de la technologie aux fins de traque et de la sécurité dans le cadre de groupes de soutien aux survivantes. Renseignez aussi les victimes sur les avantages des nouveaux outils technologiques susceptibles d'accroître leur sécurité.
- Familiarisez les survivantes avec ces nouveaux outils et expliquez-leur que la technologie peut être utilisée pour traquer quelqu'un sans qu'on ne soit obligé pour autant d'en interdire l'accès. Par exemple, parlez-leur des fonctions des cellulaires, mais n'interdisez pas ces appareils dans les refuges. Les groupes de défense peuvent également offrir un accès mieux sécurisé à un ordinateur et à Internet, et des séances de sensibilisation à cet effet, dans les refuges.
- Certaines survivantes sont plus exposées que d'autres au harcèlement à l'aide de moyens techniques et pourraient avoir besoin de renseignements et d'un soutien supplémentaires. Par exemple, certaines personnes handicapées doivent recourir aux technologies d'assistance pour communiquer et accéder aux ressources en direct; elles risquent donc d'être plus vulnérables à certaines méthodes de surveillance et de traque fondées sur la technologie. Rappelez-vous que certains facteurs additionnels, comme l'emplacement géographique, l'origine ethnique, le revenu, l'accessibilité, l'âge ou l'orientation sexuelle peuvent avoir une incidence sur l'accès d'une survivante à divers modes de communication ou à diverses technologies, ou sur l'utilisation qu'elle en fait.
- Sensibilisez les survivantes à l'importance du facteur temps lié à certains éléments de preuve numériques comme les messages sur boîte vocale, les appels téléphoniques dépités, les archives

sur l'utilisation d'Internet et les en-têtes de messages électroniques. Si une victime souhaite signaler un crime, les policiers risquent de n'avoir que peu de temps pour recueillir les éléments de preuve numériques, car de nombreuses entreprises ne conservent l'information pertinente que pendant une durée limitée. Ainsi, certains fournisseurs Internet gardent les archives des utilisateurs durant trente jours seulement.

Technologie et Changement Organisationnel

Il existe de nombreuses mesures importantes que les groupes de défense peuvent mettre en oeuvre pour mieux répondre aux besoins des victimes et accroître la sécurité des survivantes par rapport à la technologie. Premièrement, ils peuvent sensibiliser et former tout le personnel et les bénévoles concernant, d'une part, les avantages de la technologie et, d'autre part, la manière dont les traqueurs s'en servent à l'endroit de leurs partenaires. Deuxièmement, ils devraient déterminer si les traqueurs qui se servent de la haute technologie risquent de compromettre leurs propres pratiques organisationnelles.

Bon nombre d'organisations à but non lucratif et d'organismes gouvernementaux accueillent à bras ouvert la technologie sans toutefois connaître à fond les conséquences involontaires qu'elle pourrait entraîner. Les systèmes de données étant de plus en plus étroitement liés entre eux, il est crucial que les organismes de défense anticipent et minimisent le potentiel de danger pour les survivantes en garantissant la confidentialité de toutes les communications, ainsi qu'en réexaminant et en limitant les données sur les survivantes recueillies, stockées et partagées. De plus, étant donné que certaines victimes demanderont une aide ou une intervention en ligne, il est important que les groupes réfléchissent dans une optique prévoyante à toutes les possibilités qui pourraient survenir en matière de sécurité, de confidentialité, de harcèlement et de surveillance, et élaborent des pratiques organisationnelles axées sur la survivante qui renforcent la confidentialité, le consentement éclairé et la planification de la sûreté (Finn, 2001; Kranz, 2001).

Stratégies Pour les Groupes de Défense

- Réviser les politiques organisationnelles en matière de communication, d'archivage et de confidentialité afin d'inclure des dispositions sur la sécurité des technologies.
- Sur le site Internet de l'organisation, mettre à jour l'information sur la sécurité destinée aux victimes à la recherche de soutien en ligne. De plus, assurez-vous que votre site est accessible à toutes les survivantes, y compris les personnes handicapées qui utilisent des technologies d'assistance comme des lecteurs écrans.
- Élaborez des politiques organisationnelles qui expliquent, s'il y a lieu, comment répondre aux messages électroniques des victimes. Lorsque vous réviser les politiques, dites vous qu'il se peut que le traqueur surveille le compte de courrier électronique ou l'ordinateur de la victime. Les politiques devraient donc insister sur la manière d'accroître la sécurité et de toujours favoriser un consentement éclairé.
- Renforcez la sécurité de la victime en protégeant les données sur les survivantes. Ne sauvegardez l'information sur les victimes que dans des ordinateurs qui ne sont pas branchés, notamment par réseau, à Internet. Si vous tenez des dossiers sur les victimes dans une base de données reliée à Internet, réservez un ordinateur à cette fin uniquement.
- Afin de limiter le plus possible les risques de piratage ou d'espionnage informatique, ne stockez aucun autre dossier se rapportant aux victimes sur ce même ordinateur. N'utilisez pas non plus cet ordinateur pour le courrier électronique ou la navigation Internet.
- Étant donné qu'on trouve des agresseurs dans différents domaines d'activité, certains sont extrêmement versés dans l'utilisation de la technologie; évaluez les politiques de collecte et de partage des données de manière à garder les données sur les victimes hors de portée des traqueurs, des agresseurs et du grand public.

Technologie et Parrainage Juridique

Face à l'engouement des traqueurs pour la technologie, la société doit impérativement se doter de moyens pour mettre en échec cette forme de criminalité. De nos jours, comme les traqueurs peuvent facilement utiliser des moteurs de recherche pour traquer leurs victimes, celles-ci doivent être en mesure de changer de domicile en publiés sur Internet, et c'est pourquoi les groupes de défense doivent sensibiliser les organismes locaux, les tribunaux et les pouvoirs publics aux dangers potentiels pour les victimes et à l'importance d'émettre des avis et d'offrir des options avant de divulguer des renseignements personnels. Quand il faut produire des éléments de preuve électroniques pour inculper un traqueur, les groupes de défense peuvent faire en sorte que les forces policières et les procureurs spécialisés dans la répression de la violence contre les femmes reçoivent une formation poussée ou aient accès à une unité de la criminalité technologique. Que les activités de plaidoyer soient entreprises au sein de la filière juridique, des services sociaux communautaires ou d'autres organismes civils, la sensibilisation et la défense des intérêts sont cruciales pour réduire les barrières auxquelles se heurtent les victimes de la traque technologique.

Stratégies Pour les Groupes de Défense

- Soyez à l'affût des occasions de formation en matière d'enquêtes technologiques, d'informatique judiciaire ou de poursuites, et prenez-y part aux côtés de représentants des forces de l'ordre et de procureurs de votre communauté. De nombreux États ont des unités de la criminalité informatique ou des associations de procureurs qui pourraient vous aider à former les pouvoirs locaux.
- Dressez une liste de spécialistes de la criminalité technologique parmi les forces policières et les procureurs. Si vous n'avez pas d'unité technologique dans votre région, trouvez des policiers ou des procureurs qui ont de l'expérience en technologie, et discutez avec eux de la façon de traiter des éléments de preuve numériques et de mener des enquêtes.
- Travaillez avec les autorités compétentes à recenser les éléments de preuve nécessaires, de sorte que les groupes de défense puissent aider les survivantes à consigner par écrit les informations nécessaires. Encouragez les policiers et les survivantes à échanger sur la façon dont l'enquête peut affecter la vie de la victime. Si on doit réquisitionner l'ordinateur de la victime, par exemple, il est possible dans une telle éventualité de faire une copie de son disque dur et de lui rendre son ordinateur rapidement.
- Collaborez avec les autorités judiciaires à recenser les lois de l'État qui pourraient s'appliquer à des stratégies technologiques de traque nouvelles. Certaines lois réprimant la traque s'appliquent uniquement aux dispositifs de communication électroniques et, donc, les procureurs pourraient avoir à faire de l'écoute ou à invoquer d'autres textes réglementaires pour sévir contre certains crimes.
- Demandez aux procureurs de parler à une survivante des conséquences possibles d'une poursuite pour crime technologique par opposition à une inculpation pour violence familiale ou traque pour qu'elle soit consciente des répercussions de la couverture médiatique possible et des pratiques de collecte des éléments de preuve sur sa vie. Citez par exemple la couverture par les médias nationaux et internationaux des procès pour traque Michigan SpyWare et Wisconsin GPS.
- Joignez-vous à des comités locaux s'intéressant à la publication sur Internet des délibérations des tribunaux et des listes électorales, et plaidez en faveur de dispositions légales pour protéger la vie privée des survivantes.

Conclusion

Bien que l'on ignore encore beaucoup de choses sur l'avenir de la technologie et des usages futurs de celle-ci pour la traque d'un partenaire intime, les groupes de défense des victimes de traque et leurs alliés doivent néanmoins continuer de militer en faveur du changement en poursuivant leur apprentissage et leurs activités de sensibilisation. Certes les traqueurs sont tenaces et astucieux, mais leurs victimes et les groupes qui travaillent à les mettre en échec le sont aussi.

Les groupes de défense devraient sensibiliser les survivantes et leurs collaborateurs aux nouvelles méthodes de traque, étendre la planification des mesures de sûreté à la technologie et travailler avec les organismes locaux à maîtriser l'utilisation de la technologie dans la traque des partenaires intimes. Même si les enjeux de la technologie exigent une action immédiate, il est tout aussi

important de se rappeler que la technologie évolue constamment et que les agresseurs s'y adaptent. Il faut donc que les défenseurs aussi ajustent leur tir.

Les informations empiriques indiquent clairement que les modes de traque traditionnels ont évolué, mais il reste qu'il faudrait entreprendre des recherches approfondies pour comprendre pleinement les paramètres et les types de technologies utilisés par les traqueurs. Il faudrait également recenser la multitude de façons dont les victimes se servent judicieusement de la technologie pour accroître leur sûreté. Enfin, il faudrait étudier et étayer davantage l'utilisation de la technologie dans la traque d'un partenaire intime avant de pouvoir comprendre ce que vivent les survivantes et proposer les changements systémiques qui s'imposent. D'ici là, les groupes de défense et leurs alliés demeureront des ressources vitales dans la prestation d'un soutien essentiel et d'une aide aux victimes dans la planification de la sûreté.

Références

- ASSOCIATED PRESS. « Man charged in caller ID killing », *Dallas Morning News* (30 mars 1995), p. A33.
- BAHM, T. « Eliminating "cyber-confusion" », *Newsletter of the Stalking Resource Center*, 3(2) (été 2003) [version électronique]. Récupéré le 30 août 2004 sur le site Web du National Center for Victims of Crime : http://www.ncvc.org/src/main.aspx?dbID=DB_Eliminating_Cyber-Confusion251
- BREWSTER, M. « Power and control dynamics in prestalking and stalking situations », *Journal of Family Violence*, 18(4) (2003), p. 207-217. CELLULAR TELECOMMUNICATIONS & INTERNET ASSOCIATION. *CTIA's semi-annual wireless industry survey, June 1985 - June 2004* (2004) [version électronique] Washington D.C.: Author. Récupéré le 20 février 2005 sur le site <http://files.ctia.org/pdf/CTIAMidyear2004Survey.pdf>
- CYBERANGELS. (1999). Récupéré le 20 février 2005 sur le site <http://www.cyberangels.org>
- DEAN, K. « The epidemic of cyberstalking », *Wired News* (2000). Récupéré le 20 février 2005 sur le site <http://www.wired.com/news/politics/0,1283,35728,00.html>
- DEPARTMENT OF JUSTICE. *1999 Report on cyberstalking: A new challenge for law enforcement and industry* [version électronique] (1999), Washington, D.C.: U.S. Department of Justice, Office of the Attorney General. Récupéré le 7 juillet 2004 sur le site <http://www.usdoj.gov/criminal/cybercrime/cyberstalking.htm>
- DEPARTMENT OF JUSTICE. *Stalking and domestic violence: Report to Congress* (NCJ 186157) (2001) Washington, D.C.: U.S. Department of Justice.
- ELLISON, L. et Y. AKDENIZ. « Cyber-stalking: The regulation of harassment on the Internet » (décembre 1998). [version électronique]. *Criminal Law Review, December Special Edition: Crime, Criminal Justice and the Internet*, p. 29-48. Récupéré le 20 février 2005 sur le site : http://www.cyber-rights.org/documents/stalking_article.pdf
- FINN, J. *Domestic violence organizations online: Risks, ethical dilemmas, and liability issues* (2001). Récupéré le 7 juillet 2004 sur le site http://www.vaw.umn.edu/documents/commissioned/online_liability/online_liability.pdf
- FINN, J. « A survey of online harassment at a university campus », *Journal of Interpersonal Violence*, 19(4) (2004), p. 468-483.
- FISHER, B. S., F.T. CULLEN ET M. G. TURNER. *The sexual victimization of college age women* (NCJ 182369) (2000). Washington, D.C.: U.S. Department of Justice, National Institute of Justice et Centers for Disease Control and Prevention.
- GREENFELD, L. A., M. R. RAND, D. CRAVEN, P. A. KLAUS, C. A. PERKINS, C. RINGEL et al. *Violence by intimates: Analysis of data on crimes by current or former spouses, boyfriends, and girlfriends* (1998)(NCJ 167237). Washington D.C.: U.S. Department of Justice.
- H.E.S. c. J.C.S., 175 N.J. 309, 815 A.2d 405* (Cour sup. le 6 février 2003). Récupéré le 20 février 2005 sur le site <http://lawlibrary.rutgers.edu/decisions/supreme/a-132-01.opn.html>
- JENSON, B. *Cyberstalking: Crime, enforcement, and personal responsibility in the on-line world* (1996). Récupéré le 30 mai 2004 sur le site <http://www.sgrm.com/art-8.htm>
- KRANZ, A. L. *Survivors of intimate violence seek help online: Implications of responding to increasing requests* (2001). Récupéré le 7 juillet 2004 sur le site <http://www.vaw.umn.edu/documents/10vawpaper/10vawpaper.html>
- LAMBERG, L. « Stalking disrupts lives, leaves emotional scars », *Journal of American Medical Association*, 286(5) (2001), p. 519-523. Récupéré le 18 juin 2004 sur le site <http://jama.amaassn.org/cgi/content/full/286/5/519>
-

La haute technologie et ses méfaits : Technologie, traque et activités de défense

LAUGHREN, J. *Cyberstalking awareness and education* (2000). Récupéré le 30 mai 2004 sur le site <http://www.acs.ucalgary.ca/~darbent/380/webproj/jessica.html>

LEE, R. « Romantic and electronic stalking in a college context », *William and Mary Journal of Women and the Law*, 4 (1998), p. 373-466.

McFARLANE, J. M., J. C. CAMPBELL, S. WILTS, C. J. SACHS, Y. ULRICH ET X. XU. « Stalking and intimate partner femicide », *Homicide Studies*, 3(4), (1999), p. 300-316.

MADDEN, M. et L. RAINIE. *America's online pursuits: The changing picture of who's online and what they do* (2003). Récupéré le 1^{er} juillet 2004 sur le site http://www.pewinternet.org/pdfs/PIP_Online_Pursuits_Final.PDF

MAXWELL, A. *Cyberstalking* (2001). Récupéré le 30 mai 2004 sur le site http://www.netsafe.org.nz/Doc_Library/cyberstalking.pdf

NATIONAL CENTER FOR VICTIMS OF CRIME. « Stalking » [version électronique], *Problem-Oriented Guides for Police: Problem-Specific Guides Series No. 22*. Washington D.C.: U.S.

Department of Justice, Office of Community Oriented Policing Services (2004). Récupéré le 20 février 2005 sur le site <http://www.cops.usdoj.gov/mime/open.pdf?item=1042>

NATIONAL CRIMINAL JUSTICE ASSOCIATION. *Project to develop a model anti-stalking code for states*. Washington, D.C.: U.S. Department of Justice, National Institute of Justice (1993).

OGILVIE, E. « Cyberstalking », *Trends & Issues in Crime and Criminal Justice*, 166 [version électronique] (septembre 2000). Récupéré le 30 mai 2004 sur le site <http://www.aic.gov.au/publications/tandi/ti166.pdf>

ORLAND, K. « Stalker victims should check for GPS », *CBS News.com* (6 février 2003). Récupéré le 7 juillet 2004 sur le site <http://www.cbsnews.com/stories/2003/02/06/tech/main539596.shtml>

SAFETY NET: THE NATIONAL SAFE & STRATEGIC TECHNOLOGY PROJECT. *Safety net training curriculum: Technology, advocacy, and victim safety*. Washington, D.C.: The National Network to End Domestic Violence Fund (2004).

SPITZBERG, B. et G. HOUBLER. « Cyberstalking and the technologies of interpersonal terrorism », *New Media & Society*, 4(1) (2002), p. 71-92.

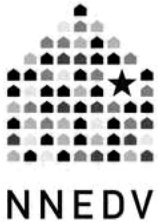
STALKING RESOURCE CENTER. « Stalking technology outpaces state laws », *Stalking Resource Center Newsletter*, 3(2), 1, 3-4 [version électronique] (été 2003). Récupéré le 7 juillet 2004 sur le site <http://www.ncvc.org/src/main.aspx?dbName=DocumentViewer&DocumentID33500>

TJADEN, P. et N. THOENES. *Stalking in America: Findings from the National Violence Against Women Survey* (NCJ 169592). Washington, D.C.: U.S. Department of Justice (1998).

WEBSTER, K. « Victim advocates want names, addresses, records offline », *USA Today* (1^{er} décembre 2003). Récupéré le 20 février 2005 sur le site http://www.usatoday.com/tech/news/internetprivacy/2003-12-01-victim-privacy_x.htm

WENDLAND, M. « State targets cyber spies: Belleville man accused of electronic voyeurism », *Detroit Free Press* (6 septembre 2001). Récupéré le 8 juillet 2004 sur le site http://www.freep.com/money/tech/spy6_20010906.htm

WORKING TO HALT ONLINE ABUSE (WHOA). *Online harassment statistics: Prior contact - 2000-2004* (2003). Récupéré le 28 juin 2004 sur le site <http://www.haltabuse.org/resources/stats/relation.shtml>



Annexe A : Planification de la sécurité technologique - Conseils pour les ressources communautaires

Cet Annexe A sur les conseils a été créé pour ajouter des sujets qui ont été couverts dans la publication longue intitulée : Une nouvelle tournure de la haute technologie sur l'abus : technologie, harcèlement du partenaire et plaidoyer

<http://www.mincava.umn.edu/documents/commissioned/stalkingandtech/stalkingandtech.pdf>

Téléphones:

- Parlez aux survivantes à propos du filtrage des appels à travers des répondeurs et l'enregistrement légal des appels téléphoniques harcelants.
- Encouragez les victimes à documenter les appels harcelants par la récupération de l'appel, la photographie de l'identification de l'appelant et le « traçage de l'appel » (*57 dans la plupart des régions).
- Renseignez les survivantes sur « l'appel permanent » (*67 dans la plupart des régions) ou sur le blocage permanent de l'appelant identifié.
- Dites aux victimes que la carte d'identité de l'appelant peut enregistrer tous les appels entrants à leur insu et ce, depuis que des appareils d'identification de l'appelant peuvent être cachés dans leur foyer.
- Lorsque vous téléphonez à des victimes, utilisez le blocage de l'identification de l'appelant ou ayez recours au service de l'opératrice pour diminuer les risques qu'un abuseur puisse identifier un agence de soutien par un appareil d'identification de l'appelant.
- Appelez à l'avance avant d'envoyer des télécopies au nom des survivantes. Encouragez les victimes à faire de même quand elles ne sont pas dans une maison d'hébergement. Rappelez au récipiendaire de la télécopie de découper l'en-tête de la télécopie et de retirer la page couverture.
- Bloquer l'identification de l'appelant dans les maisons d'hébergement et les agences de soutien ainsi que sur les télécopieurs et les lignes téléphoniques.
- Encouragez les victimes à utiliser un mot de passe ou une phrase pour confirmer leur identité et réduire les risques d'usurpation d'identité lorsqu'elles utilisent des moyens de communication tels le ATS.
- Dites aux victimes de supprimer l'historique des conversations sur ATS entreposées dans des appareils ATS.
- Procurez un appareil ATS pour les bureaux de agences de soutien afin que les victimes puissent les utiliser et faire des appels privés.
- Encouragez les survivantes à contacter leur compagnie de téléphone pour connaître les fonctions et les services pour leur portable ou téléphone cellulaire. Elles pourraient aussi demander si l'emplacement des services a été ajouté au plan de service.

- Renseignez les survivantes à propos de l'option de fermer le téléphone pour augmenter la confidentialité de leur emplacement. Faites de l'éducation et de la stratégie mais n'empêchez pas l'utilisation de cellulaires dans les maisons d'hébergement ou dans les bureaux des agences de soutien.
- Encouragez les survivantes à utiliser un téléphone cellulaire qui leur a été donné ou d'acheter un téléphone cellulaire d'une compagnie différente si elles croient que leurs téléphones ou leurs factures et états de compte sont utilisés pour surveiller leurs appels.

Emplacement et surveillance:

- Encouragez les victimes à faire confiance à leur instinct si elles suspectent être suivies de trop près.
- Aidez les survivantes à trouver un agent de l'autorité légale ou un mécanicien qui seraient prêts à chercher une voiture ou les effets personnels de la victime pour un appareil SPG – système de positionnement Global 'GPS'.
- Parlez aux victimes, qui utilisent les services d'automobile SPG, des pour et des contre de changer leur mot de passe à leur compte pour empêcher les harceleurs d'avoir accès à leur voiture et l'emplacement de l'information.
- Encouragez les survivantes à faire leur confiance à leur instinct et d'observer les habitudes dans l'information que l'harceleur paraît savoir. Les habitudes peuvent aider la survivante à identifier l'emplacement possible de caméras.
- Parlez aux survivantes de la surveillance de leurs résidences ou essayer d'obtenir que l'autorité légale fasse de la recherche pour des petits trous ou du filage non identifiables.

Les ordinateurs:

- Encouragez les victimes à utiliser un ordinateur plus sécuritaire sur lequel l'harceleur n'aura pas accès.
- Encouragez les victimes à ne pas ouvrir les pièces jointes de sources inconnues ou de leurs abuseurs et de faire la mise à jour régulièrement des systèmes d'exploitation de leurs ordinateurs ainsi que des détecteurs de virus.
- Demandez aux victimes si elles utilisent un ordinateur et si oui, expliquez-leur comment SpyWare peut donner à un abuseur l'habileté de surveiller toute l'utilisation d'un ordinateur. Discutez des pour et des contre de l'utilisation des logiciels de détecteurs SpyWare puisque l'installation de ce logiciel pourrait être signalée à l'harceleur.

- Encouragez les survivantes d’être méfiantes si un abuseur a installé un nouveau clavier ou s’il a fait des réparations sur l’ordinateur qui coïncident avec une augmentation d’harcèlement ou de surveillance.
-
- Si la victime trouve un site Web désagréable à son sujet, discutez avec elle de l’option de parler à l’autorité légale pour déterminer si le site Web est une violation à un ordre de protection ou s’il est une preuve d’accusation d’harcèlement.
- Aidez les victimes à utiliser des moteurs de recherche tels www.whois.net pour identifier qui est le propriétaire d’un site Web hostile et faites une recherche sur la politique du propriétaire du site Web sur les sites menaçants.
- Encouragez les victimes à demander où leur information personnelle est entreposée; si des entités gouvernementales publient leurs dossiers sur l’Internet, si elles peuvent demander que leurs dossiers soient scellés ou restreindre ceux qui peuvent avoir accès à leurs renseignements.
- Identifiez ou faites la promotion des approches telles que des logiciels de confidentialité qui fournissent des mécanismes viables pour assurer que l’information de la victime demeure confidentielle soit quand elle vote, achète de la propriété, se rend en cour ou s’engage dans d’autres activités.